

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017 à 19 h 30
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Nicolas CORTET, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE.

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Nicolas CORTET.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **POINT SUR L'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE D'AULNOY :**

Le projet de zonage (suite à la réunion sur le terrain) est quasiment validé ; lors des prochaines réunions seront abordés plus précisément le règlement (2 à 3 réunions) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Il est possible d'envisager une finalisation du projet de PLU (fin juin/juillet).

. En Juillet/Août : Réunion de conseil spécifique, qui ARRETE le projet de PLU et dresse le bilan de la concertation.

Transmission du projet de PLU aux différentes personnes publiques et consultation de l'Autorité Environnementale, ainsi que la CPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers).

Monsieur le Maire sera convoqué à Melun, pour présenter son projet de PLU.

. En Août : Sollicitation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif.

. En Octobre : Au terme de la consultation des Services (3 mois maximum), le projet initial, amendé des différentes remarques des Personnes Publiques, sera mis à disposition de la population dans le cadre de l'enquête publique.

. ENQUETE PUBLIQUE : courant Octobre/ Novembre.

Il convient de prévoir 2,5 mois pour l'enquête (délai de parution des annonces légales, enquête de 30 jours minimum, rapport du commissaire enquêteur 1 mois.)

. Il est possible d'envisager une approbation du projet de PLU (sous réserve des avis des différents services) début 2018.

D'expérience, une marge de manœuvre de 2 à 3 mois peut être envisagée en fonction des délais de passage en commission, des disponibilités du commissaire enquêteur.

- **DELIBERATION D'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS :**

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR » a instauré le transfert automatique aux Intercommunalités de la compétence en matière de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Toutefois, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'aura pas lieu. Comme cela a été évoqué en conférence des Maires de la communauté de communes du Pays de Coulommiers, il paraît inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence PLU qui permet aux communes de déterminer leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales et d'objectifs particuliers qui diffèrent d'une commune à l'autre.

Par ailleurs, il existe déjà des documents d'urbanisme de nature intercommunale tel que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui permettent de mettre en place une planification stratégique intercommunale en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers.

- **DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :**

Afin d'évaluer le coût de transfert de charges de la fusion des communautés de communes Brie des

Moulins et Pays de Coulommiers, le Conseil Communautaire du 16 janvier 2017 a décidé de créer une commission locale. Il est nécessaire de désigner un représentant pour la commune.

Le Conseil Municipal délibère et désigne, à l'unanimité, pour siéger au sein de la CLECT :

Eric GOBARD : titulaire et Patrick FRERE : suppléant.

- **ADHESION DES COMMUNES DE NANGIS ET AVON AU SDESM :**

Vu la délibération 2017-05 du SDESM, du 21 février 2017 par laquelle l'adhésion des communes de Nangis et Avon a été entérinée, le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'adhésion de ces deux communes au SDESM.

- **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE COULOMMIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération n° 2016-DEL-117 du 12 décembre 2016 de la Commune de Coulommiers, proposant de fixer la participation des communes extérieures, aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville, pour l'année scolaire 2015/2016, soit 544 euros en classe élémentaire (17 élèves) et 675 euros en classe maternelle (4 enfants), pour un coût total de 11 948 euros. Le Conseil Municipal ne comprend pas la raison de la forte augmentation (année 2014/2015 : 528 et 655 euros), délibère et accepte, à l'unanimité, la convention, mais demande qu'il n'y ait pas d'autre augmentation pour l'année 2016/2017 ; autorise Monsieur le maire à signer cette convention et à mandater la facture.

- **PARTICIPATION CARTE SCOL'R :**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2016, décidant, à l'unanimité, d'aider les familles à financer leurs cartes Scol'R afin que celles-ci ne leur reviennent qu'à 20 euros par enfant, pour l'année scolaire 2016/2017, vu la demande tardive d'une des familles, le Conseil Municipal délibère et attribue, comme pour les autres familles, une aide de 30 euros à Mr et Mme Potier, dont leur enfant est scolarisé en école primaire.

- **SELECTION DES GRANDS TRAVAUX EN VUE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2017 :**

Les travaux d'investissement à budgéter pour l'exercice 2017 sont : l'élaboration du PLU, la tranchée du Fayet, la sécurisation des hameaux, les enfouissements du Fourchaud et les corbeilles extérieures. Il convient d'étudier pour les années futures : la 2^e tranche de travaux d'enfouissement au Bas Mesnil, la réhabilitation de la salle des fêtes, la consolidation de la toiture de l'église, la voirie du Fayet, du centre bourg et de Chantemerle, un columbarium, des panneaux d'affichage, un radar pédagogique à la Roche.

- **DELIBERATION D'ENFOUISSEMENT DU CHEMIN DU BOIS LOUIS :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du SDESM concernant le projet d'enfouissement du chemin du Bois Louis qui s'élève à 188 131 euros. Face à cet investissement important, le Conseil décide de reporter à 2019 la deuxième tranche d'enfouissement du Bas-Mesnil.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :**

Les faits récurrents concernent des dysfonctionnements d'éclairage public, signalés aux services de maintenance.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. Les panneaux d'affichage seraient à remplacer sur certains secteurs.

. Beaucoup de personnes cherchent la ferme de la Roche ; un panneau pour le cabinet médical serait à prévoir.

. Un lampadaire est irréparable au chemin du Bois Louis. L'enfouissement des réseaux ne se faisant pas dans l'immédiat, il serait à changer.

La séance est levée à 20 h 45